

# Parc naturel régional du Vercors

## BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

1<sup>er</sup> juin 2022 à 18 heures à Lans-en-Vercors

Le premier juin deux mille vingt-deux, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le vingt-cinq mai deux mille vingt-deux par le Président, s'est réuni à Lans-en-Vercors.

### **Délégués présents :**

ADENOT Jacques, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte  
 AGERON Philippe, Délégué de Pont-en-Royans  
 ALLEYRON-BIRON Robert, Délégué de La Rivière  
 CHAZALET Yves, Délégué de Combovin  
 CORREARD Michel, Délégué de Châtillon-en-Diois  
 DU RETAIL Valérie, Déléguée de Die  
 DYE Jean-Christophe, Délégué de Saint-Martin-en-Vercors  
 FAURE Nathalie, Conseil départemental de l'Isère  
 FILLET Pierre Louis, Délégué de la CC du Royans-Vercors  
 GAGNIER Gérard, Délégué de la CC du Val de Drôme  
 LEVI Thierry, Délégué d'Oriol-en-Royans  
 PEYRETOUT Nicolas, Délégué de La Motte-Fanjas  
 ROBERT David, Délégué de Romans-sur-Isère (ville-porte)  
 VARTANIAN Michel, Délégué de Chamaloc

### **Délégués excusés ayant donné pouvoir :**

BAUDRIER Marie-Odile, Délégué de Saint-Julien-en-Vercors  
 BLUNAT Pierre, Délégué de Vinay (ville-porte)  
 BOLZE Catherine, Conseil Régional AuRA  
 DE SMEDT Imen, Conseil départemental de l'Isère  
 NAVA Nicole, Déléguée de Saint-Marcellin (ville-porte)  
 PELLETIER Henri, Délégué de Varcès-Allières-et-Risset  
 PUISSAT Frédérique, Conseil départemental de l'Isère  
 TREGRET Agnès, Déléguée du Percy-en-Trièves

### **Délégués et invités excusés :**

PANO Alban, Conseil départemental de la Drôme  
 HABFAST Claus, Délégué de Grenoble (ville-porte)  
 VERON François, Conseil Scientifique

### **Participaient également à la réunion :**

PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors  
 BARBOTIN Odile, présidente des GTV  
 BEGOU Bruno, FAUP

### NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35  
 Présents : **14** (mini 10)

### NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47  
 Présentes : 14  
 Pouvoirs : 12  
 Total : **26** (mini 25)

**Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.**

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions,

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 01 juin 2022**

Service de remplacement du Vercors : avenant à la convention et attribution d'une subvention 2022

L'association "Service de Remplacement du Vercors" a la forme de «Groupement d'Employeurs » ayant pour objet principal de mettre des remplaçants à la disposition d'exploitants agricoles du territoire du Parc du Vercors. La mise à disposition d'un ou plusieurs salariés aux adhérents se réalise dans le cadre des missions de remplacement pour motifs : maladie/accident, congés, vacances, maternité, formation, décès, exercice d'un mandat professionnel électif ou syndical. Il s'agit de remplacer le ou la responsable de l'exploitation, les membres de la famille non salariés travaillant sur l'exploitation ou les salariés de l'exploitation.

144 exploitants du territoire en sont adhérents et font appel à ses services. Cela représente une activité de l'ordre de 2 500 jours de remplacement par an.

Le Parc accompagne ce service de remplacement depuis 2002 notamment par le versement d'une aide financière. Cette aide vise à garantir l'accessibilité du service pour tous les adhérents, quel que soit leur localisation géographique. En plus du service social proposé, qui améliore grandement les conditions de travail et de vie des agriculteurs du territoire, le service permet la formation de salariés permanents et temporaires qui vient dynamiser les projets d'installation et de reprise sur le territoire.

Pour l'année 2022, Il est proposé d'attribuer une subvention de 40 000 € et de signer un avenant à la convention initiale d'avril 2002. Le versement de cette subvention se fera à la demande de l'association sur présentation d'un appel de fond. Le groupement s'engage à fournir les résultats comptables ainsi que le bilan d'activité de l'année écoulée à l'issue de son assemblée générale et au plus tard avant la date du vote du Compte Administratif du Parc du Vercors.

Une nouvelle convention sera établie pour 2023, afin de tenir compte de l'évolution récente des statuts du service de remplacement et pour actualiser les engagements réciproques des deux structures (mise à disposition des locaux et soutien financier).

**Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

- d'**APPROUVER** l'avenant prolongeant la convention d'objectifs de 2002 pour l'année 2022,
- d'**ATTRIBUER** une subvention à l'association de 40 000€, dont les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2022,
- d'**AUTORISER** le Président à signer l'avenant à la convention ainsi que tous les documents et pièces nécessaires à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 01 juin 2022**

Convention de partenariat pour l'adhésion  
au club des territoires Un Plus Bio

L'association Un Plus Bio œuvre pour la généralisation des produits issus de l'agriculture biologique dans les cantines scolaires. Elle accompagne notamment les collectivités territoriales en mettant à disposition des outils techniques et en animant un large réseau d'échange entre élus pour faciliter le partage d'expérience en faveur de l'agriculture biologique dans les menus dans cantines scolaires.

Le Parc naturel régional a été un membre fondateur du club des territoires de cette association, dont il est adhérent depuis 2013.

Dans le cadre des actions « restauration collective » du PAiT<sup>1</sup>, dont le Parc du Vercors fait parti l'adhésion à Un Plus Bio s'est révélée d'intérêt pour l'ensemble des territoires du PAiT. Elle permet en effet aux élus et techniciens des communes du PAiT de :

- participer aux Victoires des cantines rebelles,
- participer aux ateliers virtuels d'Un Plus Bio,
- participer aux journées du réseau en région,
- avoir accès aux publications d'Un Plus Bio
- échanger avec d'autres membres du Club des Territoires,
- mobiliser les données de l'Observatoire pour l'analyse des pratiques en restauration collective et l'orientation des actions d'accompagnement

De ce fait, le comité de pilotage du PAiT le 25 janvier 2022 a validé l'adhésion collective à Un Plus Bio en tant que territoire projet. C'est Grenoble Alpes Métropole qui porte cette adhésion pour le compte de huit territoires du PAiT dont celui du parc naturel régional du Vercors.

Un conventionnement est mis en place entre Grenoble Alpes Métropole et les territoires avoisinant membres du PAiT pour répartir les frais d'adhésion. La cotisation du Parc naturel régional du Vercors correspond à 6 % du montant total de la cotisation et correspond au même montant (256 euros) que son adhésion individuelle.

**Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

- d'**APPROUVER** l'adhésion du Parc naturel régional du Vercors à l'association Un Plus Bio via une adhésion collective de territoire de projet PAiT porté par Grenoble Alpes Métropole
- d'**APPROUVER** la participation financière associée à cette adhésion
- et d'**AUTORISER** le Président à signer la convention ainsi que tous les documents et pièces nécessaires à ce dossier.

<sup>1</sup> *Projet alimentaire inter territorial réunissant : Grenoble-Alpes métropoles, la ville de Grenoble, la communauté d'agglomération Le Pays Voironnais, la communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère, la communauté de communes Le Grésivaudan, la communauté de communes du Trièves, le parc naturel régional du Chartreuse, le Parc naturel régional du Vercors et l'Espace Belledonne.*

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Séance du Bureau Syndical du 01 juin 2022**

## Adhésion à Educ'Alpes

**Éduc'alpes**, Réseau d'éducation à la montagne alpine, a pour finalité la mise en réseau des acteurs du massif alpin français pour le développement et la promotion de l'éducation à la montagne dans toute sa diversité, dans une perspective de développement durable. Depuis 2004, le Réseau représente, par ses thématiques et son territoire, une démarche qui est aujourd'hui encore innovante. Association loi 1901 depuis 2010, il s'est doté d'un projet associatif avec des valeurs et des principes de fonctionnement spécifiques. Le 1er janvier 2015, il change de nom : le REEMA devient Educ'alpes.

Interlocuteur privilégié pour les acteurs alpins comme pour les partenaires institutionnels, le Réseau permet de faire remonter les idées du terrain et de favoriser le lien de ces acteurs avec les politiques publiques territoriales. Le réseau Educ'alpes représente un espace collectif référent en matière d'éducation à la montagne. Par « éducation à la montagne », le réseau entend le développement de pratiques adaptées et respectueuses du milieu montagnard auprès de divers publics par des actions d'information, de sensibilisation, d'éducation, de formation ainsi que de promotion de la montagne et de ses enjeux.

### Contexte pour le Parc du Vercors

Dans le cadre de la mission Éducation et Participation citoyenne, le Parc du Vercors est amené à siéger dans différents groupes de travail du Réseau, en particulier celui des « Espaces Alpins protégés » qui regroupe les chargés de mission Education des Parcs nationaux, des Parcs naturels régionaux et de certaines Réserves naturelles des Alpes.

La présence dans le réseau Educ'alpes permet de profiter d'un espace d'échanges entre les acteurs de l'éducation et/ou de la montagne. Il permet de mutualiser des services et de construire des projets communs définis par et pour les acteurs alpins, sur la base d'une analyse et d'un diagnostic des besoins partagés. Ces échanges permettent aussi de faciliter la recherche de financements. Enfin ce réseau est également un espace collaboratif de co-formation.

### Exemples de projets collectifs

- C'est dans ce cadre que la bande dessinée « *Le Grand défi des Alpes* » a été créée en 2021.
- Depuis 2022 : travail sur une communication commune et organisation de moments de présentation de la BD sur les territoires. Dans le Vercors l'organisation d'ateliers dans le cadre de *Lire les montagnes* à la fin du mois de décembre est en cours de réflexion.
- Par exemple dans le Vercors, participation au projet « C'est chaud pour les Alpes » initié par Educ'Alpes
- Échanges de pratiques et d'outils pédagogiques etc.

**Coût de l'adhésion : 100€/an**

**Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

- d'**APPROUVER** l'adhésion du Parc naturel régional du Vercors à Educ'Alpes à partir de 2022
- et d'**AUTORISER** le Président à signer la convention ainsi que tous les documents et pièces nécessaires à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 01 juin 2022**

Ripisylve de la Bourne : accompagnement à la création d'un Espace  
Naturel Sensible local et signature de la convention 2022-2025

Les bords de la Bourne sont inscrits au réseau des sites Natura 2000 depuis le lancement de la démarche en 2008. La cartographie des habitats naturels reconnaît le secteur comme habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire au regard de l'Europe. En effet, la basse Bourne, en aval de Pont en Royans, est riche de berges boisées connectées aux masses d'eau de la rivière permettant la circulation des espèces et la connexion du Vercors vers la plaine de l'Isère et plus largement de Valence. La Bourne abrite ici de nombreuses espèces patrimoniales, comme l'ombre commun, le blageon (poissons d'intérêt communautaire), l'écrevisse à pieds blanc dans les petits affluents, notamment le Tarze (rive droite de la Bourne, dans l'ENS local isérois) du Tarze et de la Bourne), ou encore le cincle plongeur. De nombreuses espèces de chauve-souris fréquentent aussi ces milieux particuliers, pour se déplacer ou pour chasser.

Depuis 2021, la commune de Saint-Thomas-en-Royans s'interroge sur la fréquentation des bords de la rivière Bourne (avec les étés plus chauds de ces dernières années, le lit de la rivière devient de plus en plus attractif) et de l'impact de celle-ci sur les milieux naturels présents, qui présentent des signes nombreux de dégradation.

Au travers de la démarche Natura 2000 et de la révision du Document d'objectif, la commune a eu en effet connaissance de la qualité de la ripisylve encore fonctionnelle le long de la Bourne, et de sa fragilité au regard des enjeux de fréquentation, de changements climatiques qui modifient les hydrosystèmes et des espèces exotiques envahissantes (buddleia, renouée du japon, balsamine de l'Himalaya), pouvant banaliser les végétations caractéristiques des bords de cours d'eau. D'autres usages ont également façonné ces milieux particuliers comme des prises d'eau anciennes ou une traversée vers le village d'Auberives en Royans, sur l'autre rive, aujourd'hui disparue.

Après analyse des différents outils de protection et de gestion des espaces naturels remarquables et pour faire connaître la richesse du patrimoine naturel et humain du site, la commune a souhaité s'engager au-delà du dispositif Natura 2000 et réfléchir à la création d'un Espace Naturel Sensible local, qui permet d'accompagner les communes dans la protection des milieux et la sensibilisation à la nature. Par ailleurs, un autre ENS local porté par la commune d'Auberives-en-Royans ayant été labellisé il y a 3 ans sur la rive droite de la Bourne, en Isère, les deux communes se sont rapprochées autour d'un projet commun de préservation de la rivière, et de sensibilisation à ces milieux naturels particuliers, pour mieux les protéger.

La ripisylve est l'un des milieux naturels reconnus comme stratégique par le département de la Drôme. Le Département a donc décidé de répondre favorablement à la volonté de la commune de préparer l'intégration du site Ripisylve de la Bourne au réseau des ENS drômois.

La Drôme propose donc à la commune et au Parc, la signature d'une convention de partenariat tripartite, pour initier la réflexion et proposer des actions d'inventaires complémentaires afin d'affiner le projet de la commune avant une labellisation officielle du site.

Cette convention (en annexe), d'une durée de 3 ans, permettra à la commune et au Parc de mobiliser des fonds du département pour ces compléments d'inventaires, et de prendre le temps technique de construire la convention cadre de labellisation de ce futur ENS local.

Ce partenariat sera aussi l'occasion d'associer à la réflexion les communes amont et aval de Saint-Thomas, qui rencontrent les même problématiques et pourraient être intéressées pour élargir le projet à l'ensemble de la basse Bourne, depuis Sainte-Eulalie jusqu'à Saint-Nazaire.

**Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

→ d'**APPROUVER** le projet de partenariat du Parc du Vercors avec la commune de Saint-Thomas-en-Royans et le département de la Drôme pour accompagner la démarche de labellisation ENS local pour le site Ripisylve de la Bourne

→ et d'**AUTORISER** le Président à solliciter des subventions auprès des différents partenaires et à signer tous les documents et pièces nécessaires.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 01 juin 2022**

Étude de la pratique du VTT enduro dans le Vercors  
et gestion des conflits d'usages

La pratique du VTT dans le Vercors évolue et en plus du développement du VTT à assistance électrique pour une pratique de rando, une autre pratique se développe également le VTT Enduro.

La pratique du VTT de randonnée se fait majoritairement sur des chemins de randonnées larges et roulants et les pratiquants cherche à faire de la distance et découvrir les patrimoine et paysage de notre massif. De nombreuses bases VTT existent sur les différents secteurs du Parc et répondent à cette pratique.

La pratique du VTT Enduro est un peu différente. Les pratiquants cherchent des itinéraires plus court au profil descendant, ludique (saut, passerelles, virages relevés...) et se déroulant sur ce que l'on appelle des sentiers "monotracés". Cette pratique est en plein développement et malheureusement l'offre d'itinéraires sur le territoire est très peu présente, ce qui génère sur notre territoire, particulièrement sur le secteur des Quatre-Montagnes, la création de parcours sauvages illégaux qui génèrent des tensions et conflits avec les propriétaires et autres usagers des milieux naturels (forestiers, agriculteurs, chasseurs...).

### **Objet**

Le Parc du Vercors propose donc de réaliser une étude sur cette pratique sur le secteur des Quatre-Montagne, qui pourrait être étendue aux autres secteurs en fonction des besoins et problématiques rencontrés. Cette étude se déroulerait en 3 phases:

- phase 1: étude auprès des pratiquants
- phase 2: concertation et échanges, avec les différents usagers concernés par cette pratique
- phase 3: mise en place d'un plan d'actions concrètes et structuration de l'offre

Le Département de l'Isère, par l'intermédiaire de son service sport a déjà travaillé sur le sujet sur les massifs de Belledonne et de Chartreuse et se propose d'être partenaire de cette étude. Un lien sera effectué avec la stratégie Outdoor portée par la Communauté des communes du Massif du Vercors.

**Plan de financement prévisionnel 2022 :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Étude auprès des pratiquants (8 jours)	2 400 €	Département de l'Isère	3 000 €
Concertation et échanges, avec les différents usagers concernés par cette pratique (4 jours)	1 200 €	Autofinancement Parc du Vercors	3 000 €
Mise en place d'un plan d'actions concrètes et structuration de l'offre (8 jours)	2 400 €		
<b>Total des dépenses</b>	<b>6 000 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>6 000 €</b>

*La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.*

**Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

- d'**APPROUVER** le projet d'étude et de gestion des conflits d'usages liés à la pratique du VTT enduro dans le Vercors,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter le Département de l'Isère pour l'octroi des moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette opération ;
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 01 juin 2022**

Développement du réseau "Chemins de la Liberté" : phase d'étude 2022

Depuis 20 ans, le réseau des sites commémoratifs et muséographiques de la Résistance « Les chemins de la liberté » propose de découvrir les hauts lieux de mémoire de la Résistance en Vercors. Piloté par le Mémorial de la Résistance à Vassieux-en-Vercors et géré par les communes, le réseau comptait en 2020, 9 sites emblématiques valorisés dans la brochure éponyme.

Parallèlement, la candidature au programme Espace Valléen 2021-2027 – soutenu par l'Europe, l'État, les Régions Sud et AURA - a permis de qualifier davantage la démarche de diversification touristique du Vercors, menée au sein du collectif Inspiration Vercors par les EPCI et le Parc. Dans ce cadre, la marque de destination Inspiration Vercors va évoluer dans ses contenus : si l'importance des paysages du Vercors et des pratiques *outdoor* est acquise, les messages en direction des visiteurs nécessitent d'être enrichis par des thématiques qui font tout autant la singularité du Vercors (goût, terroir, culture..). A ce titre, l'Histoire, et la Résistance en particulier, est un marqueur fort de ce territoire.

Dans ce contexte, l'animation d'un réseau « Les Chemins de la Liberté » est amenée à se développer afin de mieux prendre en compte les besoins et attentes de visiteurs sensibles à la découverte du Vercors par ses lieux de mémoire et de la Résistance. Cette démarche est conçue en lien avec les communes partenaires et leurs acteurs engagés autour de thématique de la Résistance.

Dans un premier temps, le projet identifie 3 points :

- renforcer le réseau, 9 sites supplémentaires ont été intégrés dans la brochure 2021-2022 et plusieurs autres sont en cours d'adhésion au réseau.
- permettre au visiteur de construire son parcours de visite via des propositions d'itinéraires de durées variées, empruntant différents moyens de déplacement, pouvant être complétées par d'autres prestations : guidages, restauration, hébergement...
- valoriser les marqueurs de mémoire (stèles diverses, plaques, lieux de maquis, nécropoles, sépultures, œuvre d'art, etc.) via ces parcours visiteurs (au départ des sites et entre eux)

Dans un second temps, le projet travaillera davantage sur l'animation des sites et des itinéraires : conférences, commémorations, évènements, expositions, LandArt etc.

Une cohérence et une unité étant nécessaire pour valoriser la Résistance à l'échelle du Vercors, le Mémorial reste le pilote coordonnateur du projet. Le Musée de Résistance du Vercors et le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère complètent un dispositif ressource à la disposition des animateurs de ces lieux de mémoire.

**Objectifs de l'action :**

- Consolider une proposition de découverte du Vercors basée sur les faits de Résistance, facilitant la compréhension et la transmission de ces évènements historiques.
- Répondre à de nombreuses attentes privées et publiques en termes de valorisation de faits historiques
- Fédérer et harmoniser les projets en cours et à venir afin de garder une cohérence à l'échelle du territoire du Vercors

- Relancer/développer le réseau des lieux de mémoires de la Résistance en Vercors,
- Accéder à l'information valorisée des faits historiques (période 39-45) et permettre au visiteur de construire son programme (parcours).
- Mettre en valeur les lieux remarquables déjà connus (chemins de la Résistance) et les compléter
- Favoriser les rencontres soit « virtuelles », soit *in situ*
- Garder une trace de ses découvertes (remporter des contenus, brochures, livres...)

### Programmation 2022-2024 :

Cette action se déroulera de 2022 à 2024. D'un budget total de 147 000 €, elle est appuyée à hauteur de 60 % par le programme Espace Valléen au travers des aides du FNADT et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Pour son bon déroulement, elle nécessite une première demande de subvention pour l'année 2022 (phase d'étude), qui sera suivie d'une seconde dans l'année 2023 (phase de mise en œuvre opérationnelle).

### 2022 : phase d'étude

L'équipe du Mémorial a déjà mené une première étape de réflexion et d'animation. Elle a permis :

- de définir les critères des lieux de mémoire à valoriser ;
- d'identifier des parcours de découverte ;
- et de rencontrer les communes et acteurs liés à la Résistance.

Il s'agit à présent dans le cadre de cette décision de solliciter un bureau d'étude spécialisé pour définir le type de signalétique, les solutions de médiation ainsi que les contenus web sur le 2ème semestre 2022.

### Plan de financement prévisionnel 2022 :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
BE ingénierie spécialisée	12 000 €	FNADT	3 600 €
		Région AURA	3 600 €
		Autofinancement Parc du Vercors	4 800 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>12 000 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>12 000 €</b>

*La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées en TTC.*

### Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** l'opération de développement du réseau « Chemins de la Liberté » et son plan de financement prévisionnel pour la phase d'étude,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter les financements auprès des partenaires,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 01 juin 2022**

Accord-cadre « Intervenants pédagogiques en éducation à l'environnement dans les communes de la communauté de communes du Trièves et la ville associée de Mens pour le Parc naturel régional du Vercors » : choix des prestataires

Le Président rappelle aux membres du Bureau que la commission d'appel d'offres du 25 mars 2022 avait décidé (2022.B22 du 06 avril 2022) des prestataires retenus pour les 10 lots de l'accord-cadre multi-attributaires à bons de commande du Parc naturel régional du Vercors relatifs aux intervenants pédagogiques en éducation à l'environnement (EEDD) et intervenants en éducation artistique et culturelle (EAC)

Les interventions multi-thématiques couvrent tous les secteurs du territoire et visent à sensibiliser les jeunes dans le cadre scolaire et hors temps scolaire aussi bien que le grand public. Pour rappel, la durée de l'accord-cadre est de 36 mois à partir de la sa notification aux titulaires ; elle pourra être prolongée par une reconduction expresse de 12 mois, sans que sa durée totale puisse excéder 48 mois.

Compte tenu que le prestataire retenu pour le lot 5 « Intervenants EEDD dans les communes Parc de la communauté de communes du Trièves dont ville associée Mens » s'est déclaré défaillant avant la notification de l'accord-cadre, ce lot est par conséquent devenu infructueux.

Étant donné que le montant total estimé pour la durée du marché et l'ensemble des lots s'élève à 263 000,00 € H.T., le Parc du Vercors avait initialement consulté dans le cadre d'une procédure formalisée ouverte (suivant les articles L.2124 1 et R2124-1 du Code de la Commande Publique).

Conformément à l'article R2123-1 2° du code de la commande publique (valeur estimée du lot concerné inférieure à 80 000 euros hors taxes et le montant cumulé du lot n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots), le Parc du Vercors peut recourir à une procédure adaptée.

L'avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été publié sur les sites Internet du Parc et du Dauphiné EuroLégales en date du 22 avril 2022.

Le dossier de consultation a été retiré par 5 candidats. Une remise des offres a été imposée par voie dématérialisée via une plateforme dématérialisée agréée. La date limite de la remise des offres était fixée au lundi 9 mai 2022, avant 12h00.

Un seul candidat a retourné son offre avant les date et heure limites.

Les critères portés à connaissance des soumissionnaires via le dossier de consultation sont pondérés comme suit :

- Valeur technique au vu du mémoire du candidat : 50 %
- Prix : 45 %
- Note environnementale : 5 %

**Pour rappel, le montant total pour les 10 lots est de 263 000 euros HT et à titre d'information, le coût journée de ce candidat est de 400 euros (150 euros pour un forfait animation pour 15 personnes).**

Compte tenu de la délibération du Comité Syndical en date du 10 octobre 2020 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau, il est proposé aux membres du Bureau de se prononcer sur le choix des prestataires pour l'accord-cadre multi-attributaire à bons de commande du lot 5 « Intervenant EEDD dans les communes Parc de la communauté de communes du Trièves et la ville associée de Mens ».

**Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

→ d'**AUTORISER** le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande relatif aux « intervenants pédagogiques en éducation à l'environnement dans les communes de la communauté de communes du Trièves et la ville associée de Mens » (lot 5) pour une durée de 36 mois à partir de la notification du marché aux titulaires (durée pouvant être prolongée par une reconduction expresse de 12 mois, sans que sa durée totale puisse excéder 48 mois) au :

*Groupement conjoint, composé de : Monsieur Lionel LAURENT, 164 chemin de Papavet – Tresanne, 38 930 SAINT MARTIN DE CLELLES et Monsieur Laurent LE POUL, le village, 38 930 LE MONESTIER DU PERCY.*

→ et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 01 juin 2022**

Marque Valeurs PNR sur les produits agricoles :  
nouvelles propositions d'attribution  
(Produits des élevages herbivores et produits des élevages monogastriques)

**Produits des élevages herbivores**

Des audits ont été réalisés chez des producteurs fermiers de fromages de vaches, fabricants prioritairement du Bleu du Vercors-Sassenage. Le syndicat du Bleu du Vercors-Sassenage (SIVER) a souhaité s'appuyer sur la marque Valeurs Parc pour engager l'AOP du Bleu du Vercors-Sassenage avec ses producteurs fermiers dans la démarche « AOP durable » réfléchi à l'échelle nationale.

5 résultats d'audit ont été présentés en commission Marque Valeurs PNR réunie le 19 mai dernier.

Cette commission a émis un avis favorable pour 5 candidatures, dont un avec une réserve :

<b>« Les produits des élevages herbivores » (dont fromages et produits laitiers fermiers)</b>		
Pauline et Pierre GUILLOT	<i>GAEC de la Grand'Mèche</i>	Lans en Vercors
Aymeric ARNAUD	<i>Ferme des Domarières</i>	St Julien en Vercors
Daniel VIGNON, Emmanuel DROGUE, Victor SCHIMMEL	<i>GAEC de Roche Rousse</i>	St Martin en Vercors
Laurence GAILLARD	<i>Ferme des Perce-Neige</i>	Corrençon en Vercors
Anne et Sébastien REVOL *	<i>GAEC Ferme de la Cime du Mas *</i>	La Chapelle en Vercors

(\*) Cette commission a émis l'avis suivant à la candidature de Anne et Sébastien REVOL (GAEC Ferme de la Cime du Mas) : « avis favorable sous réserve d'un constat de réalisation des travaux de mise aux normes d'assainissement ».

**Produits des élevages monogastriques**

3 résultats d'audits partiels ont été présentés à cette même commission, pour des élevages de porcs et volailles chez des éleveurs de bovins viande, déjà bénéficiaires pour « les produits des élevages herbivores ».

Cette commission a émis un avis favorable pour les 3 candidatures :

<b>« Les produits des élevages monogastriques » (porcs et volailles)</b>		
Aurélie BLANC et Francis BUISSON <i>GAEC des Reines des Prés</i>	Oeufs de poules en plein air (Agriculture Bio)	Autrans-Méaudre en Vercors
Éric, Sébastien et Dylan ROCHAS <i>GAEC des Colibris</i>	Porcs et œufs de poules (Agriculture Bio)	Autrans-Méaudre en Vercors
Christèle EYNARD et David GARAYT <i>GAEC la ferme de Bourbous</i>	Porcs en plein air (Agriculture Bio)	Gigors et Lozeron

**Le bureau syndical décide à l'unanimité :**

- d'**ATTRIBUER** la Marque Valeurs PNR à ces 8 exploitations agricoles, dont une avec une condition
- et d'**AUTORISER** le Président à signer les conventions d'utilisation se rapportant à chaque attribution de la marque.

## **FEUILLET DE CLÔTURE**

### **Bureau Syndical – séance du 01 juin 2022**

- 2022.B 30 Service de remplacement du Vercors : avenant à la convention et attribution d'une subvention 2022
- 2022.B 31 Convention de partenariat pour l'adhésion au club des territoires Un Plus Bio
- 2022.B 32 Adhésion à Educ'Alpes
- 2022.B 33 Ripisylve de la Bourne : accompagnement à la création d'un Espace Naturel Sensible local et signature de la convention 2022-2025
- 2022.B 34 Étude de la pratique du VTT enduro dans le Vercors et gestion des conflits d'usages
- 2022.B 35 Développement du réseau "Chemins de la Liberté" : phase d'étude 2022
- 2022.B 36 Accord-cadre « Intervenants pédagogiques en éducation à l'environnement dans les communes de la communauté de communes du Trièves et la ville associée de Mens pour le Parc naturel régional du Vercors » : choix des prestataires
- 2022.B 37 Marque Valeurs PNR sur les produits agricoles : nouvelles propositions d'attribution

***Fait et délibéré le 01 juin 2022 et ont signé les membres présents,***

**à Lans-en-Vercors, le 01 juin 2022.**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**

**#signature#**